

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

Délibération n°094/2026 : Contribution à Initiative Gard pour l'année 2026

Cyril MOH indique que la mission d'Initiative Gard est d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprises en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier, via un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle exigée ; les appuyer dans le montage de leur projet et les accompagner ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise.

Cette association loi de 1901 regroupe des acteurs publics et privés. Elle a pour objectif de faciliter la création ou la reprise d'entreprises et de participer à un projet de développement économique. Y sont impliqués : des plateformes, les collectivités locales, des chefs d'entreprises ou des cadres, des professionnels de l'entreprise (experts-comptables, banquiers, avocats), etc.

Le territoire d'intervention de la plateforme est le département du Gard plus le canton de Ganges (34).

Il ajoute que les fonds proviennent des membres de l'association : Europe, Etat, CDC, CG30, Conseil régional, Communes, EPCI, CCI, CMA, Entreprises Locales, Nationales, Banques, Professions Libérales.

Plusieurs entreprises du territoire communautaire bénéficient chaque année de cet effet de levier pour se créer ou se développer. Depuis sa création la CCPC octroie une contribution à Initiative Gard.

A cet effet, il donne lecture des bilans sur ces dernières années.

BILAN 2021

4 entreprises soutenues via 57 000 € de prêts à taux 0% injectés dans l'économie locale

262 500 € de prêts bancaires complémentaires mobilisés (effet levier 4, 6)

1 création (75 %) 3 reprises (25 %)

15 emplois créés ou maintenus

BILAN 2022

6 entreprises soutenues via 87 100€ de prêts à taux 0% injectés dans l'économie locale

793 000€ de prêts bancaires complémentaires mobilisés (effet levier 9)

3 créations (50%) 2 croissances (33%) 1 reprise (17%)

23 emplois créés ou maintenus

Plusieurs comités ont été organisés dans les locaux du Relais Emploi à St Hippolyte du Fort

1 rencontre des chefs d'entreprises soutenus, des partenaires et des adhérents s'est tenue dans les locaux du restaurant Le Comptoir de Levesque à Sauve

BILAN 2023

5 entreprises soutenues via 81 000 € de prêts à taux 0% injectés dans l'économie locale
820 000 € de prêts bancaires complémentaires mobilisés (effet levier 10)
3 créations (50%) 3 reprises (50%)
24 emplois créés ou maintenus

BILAN 2024

9 entreprises soutenues via 69 500 € de prêts à taux 0% injectés dans l'économie locale
470 000 € de prêts bancaires complémentaires mobilisés (effet levier 7)
3 créations (33%) 5 reprises (56%) et 1 entreprise en croissance (11%)
16 emplois créés ou maintenus

BILAN 2025

4 entreprises soutenues via 34 000€ de prêts à taux 0% injectés dans l'économie locale
181 944 € de prêts bancaires complémentaires mobilisés (effet levier 5)
2 créations (50%) et 2 entreprises en croissance (50%)

Il précise que depuis 2022, l'association organise certains comités techniques dans les locaux du Relais Emploi à St Hippolyte du Fort. Chaque année, au moins une soirée « Au Cœur de l'Initiative » réunissant les entreprises soutenues se tient dans une entreprise du territoire.

Il ajoute qu'afin de contribuer activement à cet outil de soutien aux entreprises locales en création et développement, la CCPC est membre du conseil d'administration de l'association.

Pour rappel, en 2025, la participation s'élevait à 0,40 € par habitant, soit un total de 9 183 €. Une augmentation de 0,05 € par habitant est prévue pour l'année 2026.

Il est ainsi proposé de renouveler cette participation pour l'année 2026 à hauteur de 10 330 €, sur la base de 22 957 habitants et d'un montant de 0,45 € par habitant.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de favoriser le développement de l'activité économique et de l'emploi sur notre territoire,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Piémont Cévenol et les entreprises de son territoire d'adhérer et de cotiser à l'association Initiative Gard,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité



- de verser à Initiative Gard une participation à hauteur de 10 330€ pour l'année 2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026